

<b>Zeitschrift:</b>	Cahiers d'histoire du mouvement ouvrier
<b>Herausgeber:</b>	Association pour l'Étude de l'Histoire du Mouvement Ouvrier
<b>Band:</b>	7 (1990-1991)
<b>Artikel:</b>	La Fédération Interprofessionnelle des Salariés : de ses origines à nos jours
<b>Autor:</b>	Bodevin, François-Pascal
<b>DOI:</b>	<a href="https://doi.org/10.5169/seals-520179">https://doi.org/10.5169/seals-520179</a>

#### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 20.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# **La Fédération Interprofessionnelle des Salariés de ses origines à nos jours**

par François-Pascal BODEVIN

Le 1er septembre 1948, un groupement fort de quelque 2500 travailleurs issu des organisations ouvrières de la Fédération vaudoise des corporations fondait la Fédération ouvrière vaudoise (FOV). Rappelons d'emblée que le mouvement corporatiste avait pour but de réaliser, dans le cadre de la profession commune, la collaboration entre patrons, employés et ouvriers, en vue de sauvegarder les intérêts moraux et sociaux de tous ceux qui appartenaient à un même corps professionnel<sup>1</sup>. L'esprit corporatiste, solution économique et sociale par trop utopique, ayant failli, des divergences se firent jour et les corporations s'effritèrent. Ainsi après la dislocation à fin juillet 1946 de la Fédération vaudoise des corporations<sup>2</sup>, les organisations ouvrières corporatives (fondées en décembre 1935) durent faire face à des difficultés multiples, notamment financières. Un appui efficace fut trouvé auprès de l'Association suisse des syndicats évangéliques (ASSE), au sein de laquelle la FOV devint une Fédération cantonale.

## **Rattachement à un syndicat suisse**

Par son adhésion à l'une des principales organisations syndicales du pays, la FOV obtenait une antenne nationale, tout en bénéficiant d'une autonomie d'action très large, d'ailleurs indispensable en

---

1. R. Devrient, *La corporation en Suisse*, V. Attinger, Neuchâtel, S. d.; M. d'Arcis, *Les réalisations corporatives en Suisse*, V. Attinger, Neuchâtel, S. d.; P. Garbani & J. Schmid, *Le Syndicalisme suisse. Histoire politique de l'Union syndicale*, Editions d'en bas, Lausanne 1980. Voir le chapitre "Syndicalisme et mouvement corporatif".  
2. R. Ruffieux, *Le mouvement chrétien-social en Suisse romande 1891-1949*, Editions universitaires, Fribourg, 1969. Voir le chapitre "Vaud" (pp. 321-351) par L. Bochud & A. Mayor.

gélique récupérait à son profit l'échec en terre vaudoise du mouvement corporatif. Mais ô paradoxe, le mouvement corporatif était issu de la pensée sociale catholique inspirée par l'encyclique "Rerum Novarum" !

L'Association suisse des syndicats évangéliques a été fondée pour sa part en 1920. L'élargissement progressif et l'aménagement d'une caisse d'assistance créée en 1907, la *Schweizerische Evangelischsoziale Unterstützungskasse*, ou SESUK, a fourni une base à la naissance du syndicat. Il convient de préciser que dès la fin du 19<sup>e</sup> siècle il existait, dans certains milieux protestants, une volonté de manifester une présence active au sein du mouvement ouvrier. Divers groupements locaux, mis sur pied en 1888 à Genève, en 1894 à Bâle et en 1898 à Berne, avaient fusionné en 1900 en une Fédération suisse des Unions ouvrières évangéliques<sup>3</sup>.

Ayant conservé leur centre de gravité en Suisse alémanique, les syndicats évangéliques (appelés parfois protestants) ont eu beaucoup de peine à pénétrer en terre romande. Dans les années trente, le secrétariat de Berne avait un adjoint à temps partiel à Genève. En 1937, la Suisse romande ne disposait toujours pas d'organisation régionale, mais comptait deux sections à Genève, deux sections dans le canton de Vaud et une autre à Fribourg. Un secrétariat permanent pour la Suisse romande ne fut ouvert qu'en 1942 à Genève.

Dès le rattachement de la FOV à l'ASSE, un rapprochement naturel et fraternel s'est rapidement manifesté entre la Fédération vaudoise et les sections romandes de l'ASSE. En quelques années, l'entente, la communauté de vues et d'actions étaient réalisées entre les deux composantes romandes du syndicat évangélique.

## Déconfessionnalisation et réforme des structures

En 1964, sous l'impulsion de son nouveau comité directeur, la FOV entreprend une étude approfondie pour réformer ses structures. Pour ce faire, il faut réviser fondamentalement la dénomination et les statuts de l'Association suisse des syndicats évangéliques. Ce débat interne, devenu rapidement romand, repose sur la constatation que le syndicalisme affronte des problèmes

---

3. P. Garbani & J. Schmid, *op. cit.*, p. 80; R. Ruffieux, *op. cit.*, pp. 54-59.

nouveaux en regard du progrès qui modifie les conditions de vie et de travail des salariés.

Réflexion faite, les dirigeants syndicaux de l'époque avaient pris conscience qu'une organisation syndicale est avant tout un organisme temporel. Le syndicat devait permettre l'affiliation de tous les salariés qui, sans se montrer solidaires d'une pensée religieuse, attachent une grande importance à la dignité de l'homme. Par ailleurs, afin de poursuivre sa mission et s'implanter plus largement dans le milieu des salariés, son recrutement ne devait plus donner l'impression de se situer sur un plan confessionnel.

No .....

ORGANISATIONS OUVRIÈRES  
DE LA  
FÉDÉRATION VAUDOISE DES CORPORATIONS

Groupement: Opérateurs de  
Cinéma  
Nom Gudel  
Prénoms Jean  
Né le 12.9.07  
Nationalité (canton) Berne  
Profession opérateur  
a été reçu membre de notre groupement  
le 1<sup>e</sup> mai 1941.

Le Président: Albert Truchanoff:  
Le Secrétaire: \_\_\_\_\_

Le Sociétaire:

Gudel  
J.J.

carnet d'affilié de la Fédération vaudoise des corporations.

D'autre part, la tendance révolutionnaire des syndicats du début du siècle ayant pratiquement disparu, les travailleurs dont la conception de vie se fonde sur les enseignements chrétiens peuvent d'engager et militer dans des syndicats de tendances diverses sans que leurs convictions soient menacées.

Six ans de travaux, de délibérations, au niveau de multiples commissions, furent nécessaires pour conduire à bien une profonde réforme amenant la FOV et les sections romandes de l'ASSE à fusionner et à former, le 23 mai 1970, la **Fédération interprofessionnelle des salariés**. La FIPS constituait dès lors la fédération romande de l'ASSE regroupant principalement des sections dans le canton de Vaud, puis dans les cantons de Genève et de Neuchâtel.

## L'autonomie

Le 1er octobre 1982, la FIPS prenait un tournant décisif en devenant une organisation indépendante et romande, tant au niveau de son action, que de son administration. Cette nouvelle organisation ne découlait pas d'une volonté à tout prix de se démarquer, ni d'une quelconque expérience, mais au contraire des graves difficultés auxquelles les syndicats évangéliques se sont trouvés confrontés. Face à une situation financière inextricable conduisant l'ASSE à disparaître, tout au moins en qualité de centrale syndicale faîtière, la FIPS ne pouvait assurer son avenir qu'en choisissant l'autonomie. Toute autre solution eût conduit à un éparpillement des douze sections professionnelles rattachées à la FIPS, voire à la dissolution de certaines d'entre elles.

Les origines historiques de la Fédération, son indépendance syndicale et sa structure interprofessionnelle, inhérente à un syndicalisme de métiers, très différente d'autres organisations syndicales, sont autant de motivations supplémentaires qui ont conduit les responsables romands à s'administrer de façon autonome. La séparation intervint d'ailleurs d'un commun accord entre les dirigeants suisses alémaniques et romands. Précisons bien que les romands n'avaient jamais envisagé cette séparation auparavant. A maintes reprises, ils avaient toutefois proposé des réformes profondes aptes à assurer l'avenir et l'expansion de l'association nationale. Ainsi lorsqu'ils ont suggéré le changement de nom et de

structures de leur mouvement syndical, celui-ci visait l'ensemble de l'Association suisse des syndicats évangéliques. Mais les romands, minoritaires à l'échelon national, ne purent appliquer leurs idées que chez eux. Les conséquences ont amené la FIPS à l'indépendance par la force des choses, et l'ASSE à devenir une Fédération de la Confédération des syndicats chrétiens de la Suisse (CSC).

La FIPS a pris en charge son indépendance au prix de gros efforts, spécialement au niveau des secrétaires syndicaux et du secrétariat en général. En effet, il a fallu assumer toute la partie de l'administration et de la gestion qui par le passé étaient assurées par l'ASSE. En outre tout a été mis en œuvre pour que l'indépendance ne nuise ni à l'action, ni l'efficacité et à la représentativité de la FIPS dans les domaines de son champ d'activité. Par contre, l'indépendance a fait perdre à la FIPS les liaisons et la représentativité au plan national qui lui étaient dévolues en tant que Fédération romande de l'ASSE. Toutefois, la FIPS a renforcé la collaboration intersyndicale existant en Suisse romande, ce qui fut fait avec de bons résultats, spécialement dans le canton de Vaud.

## **La FIPS aujourd'hui**

Héritière d'un passé de syndicalisme idéologique, la FIPS se veut aujourd'hui, comme le déclare le préambule de ses statuts, "une organisation syndicale ouverte à tous les travailleurs résolus à défendre leurs intérêts sur le plan collectif et individuel et à lutter pour instaurer une société d'hommes libres et responsables. L'activité de la Fédération se fonde sur le respect mutuel de la dignité humaine. Elle s'inspire d'une conception visant à établir un ordre économique et social basé sur le respect des droits de l'homme à la liberté, à la justice et à la paix." Ses objectifs et les voies et moyens pour les atteindre s'inspirent de cet état d'esprit. A vrai dire, la FIPS se différencie, à ce niveau, très peu des autres organisations syndicales, notamment de celles formant l'Union syndicale suisse.

Sur le plan politique, la FIPS est indépendante de tout parti politique. Toutefois, selon ses statuts, elle peut participer à des

actions politiques, seule ou en collaboration avec d'autres organisations et prendre position sur des projets de loi qui touchent ses objectifs. Position, en quelque sorte pragmatique, qui a permis à son secrétaire général, Claude Poget<sup>4</sup>, de siéger depuis 1986 au sein de la députation socialiste au sein du Grand Conseil vaudois.

La FIPS compte 11 groupements professionnels et deux sections interprofessionnelles rassemblant environ 1500 membres. Ces groupements professionnels appartiennent à différentes catégories professionnelles, industries et entreprises. Ils sont les suivants:

- Employés de bureaux d'architectes et d'ingénieurs
- Personnel de vente
- Techniciens pour dentistes
- Opérateurs-projectionnistes et employés de salles de cinéma
- Employés de caves (vins, liqueurs)
- Mécaniciens sur machines de bureaux
- Mécaniciens et employés de garages
- Ouvriers de la construction
- Rinsoz et Ormont, Fivaz et Cie (tabac)
- Orlait/FLVF
- Maison de Santé de Préfargier (Neuchâtel)

L'implantation géographique de ces groupements se situe presque essentiellement dans le canton de Vaud. Son extension romande se limite à Genève avec une section interprofessionnelle et à Neuchâtel avec une section de personnel hospitalier, précédemment cité.

Ces groupements et sections bénéficient d'une autonomie d'action. De ce fait les salariés prennent directement part à la direction et à l'orientation de leur section. En outre, toutes les questions de formation professionnelle sont étudiées en pleine connaissance de cause. D'autre part, la négociation des conventions collectives de travail avec les employeurs s'élabore et se mène

---

4. Claude Poget fut secrétaire syndical à la FIPS de 1971 à 1988.

Sur le plan politique, il fut élu en 1986, sur la liste socialiste, député au Grand Conseil pour l'arrondissement de Cossonay-Sullens. Il fut réélu en 1990. Conseiller communal à Cossonay depuis 12 ans, il a été élu président de ce Conseil pour 1990. Claude Poget occupe actuellement le poste de secrétaire général de la Fédération vaudoise des caisses-maladie.

Il est à remarquer que lors de son entrée à la FIPS, Claude Poget prenait la succession de Blaise Buhler, secrétaire syndical pendant 7 ans, et actuellement Chef de service au Département de la prévoyance sociale et des assurances. Bertil Galland, journaliste à *L'Hebdo*, fut également secrétaire syndical de la FOV.

également par une étroite collaboration des secrétaires syndicaux et des salariés intéressés. La FIPS est signataire d'une quinzaine de conventions collectives de travail, dont neuf comme unique partenaire syndical (soit 7 CCT dans le canton de Vaud, 1 à Genève et 1 à Neuchâtel).

La direction et la gestion de la FIPS est assurée par un Comité directeur de sept membres, dont le président, élus par l'Assemblée des délégués. Son président depuis le printemps 1990 est Michel Dind, opérateur-projectionniste. Il a remplacé Jack Béday, ingénieur-technicien REG<sup>5</sup>.

De son côté le pouvoir exécutif de la Fédération est détenu par les secrétaires syndicaux. Ces permanents, Daniel Saner et Michel Cornut, tout en étant les professionnels du syndicalisme, sont responsables du secrétariat. Ce dernier disposant de deux employées doit s'occuper, outre ses attributions spécifiques, de l'administration générale, de la comptabilité et de la gestion des institutions sociales.

## L'avenir

Il est temps de conclure. Après cette revue du passé et quelques données du présent, que penser de l'avenir. Comme pour tout syndicat, la FIPS doit être l'affaire de ses membres. C'est uniquement d'eux que dépend l'avenir, particulièrement en renforçant les effectifs de leur section professionnelle par un recrutement soutenu. En effet, la FIPS à l'instar de nombreux syndicats souffre d'une crise du recrutement. Les effectifs stagnent et par le fait même les moyens financiers indispensables à l'action syndicale.

---

5. L'Union des employés techniques et l'Union professionnelle des opérateurs-projectionnistes et du personnel de salles de cinéma ont joué, et joue toujours, un rôle actif au sein de la FIPS. Depuis un quart de siècle, les présidents de la Fédération sortent de leurs rangs. Ainsi, J.-P. Giuliani, architecte, président de mai 1964 à novembre 1977; F.-P. Bodevin, opérateur-projectionniste, de décembre 1977 à juin 1986; J. Béday, ingénieur-technicien REG, de juin 1986 à mai 1990; M. Dind, opérateur-projectionniste, dès mai 1990.

Par ailleurs, Marcel Savary, monteur-électricien et opérateur-projectionniste accéda en 1959 au poste de secrétaire syndical. Puis devint en 1959 secrétaire général de la Fédération. Poste qu'il abandonna en 1982 pour entrer au service de l'administration lausannoise, soit du Service social administratif et du travail de la Direction de la sécurité sociale et de l'environnement.

Petit syndicat, c'est en augmentant le nombre de ses membres que la FIPS pourra poursuivre son action et ses objectifs pour la défense, la promotion et l'amélioration des conditions sociales et de travail de salariés, appartenant à des groupes professionnels de petite dimension ou de caractère très spécialisé, qui trouvent avantage à appartenir à une petite organisation syndicale plus proche de leurs aspirations et de leurs revendications que les grandes fédérations syndicales d'industrie ou de larges secteurs économiques.